

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON</b>	<b>PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de membres</b> En exercice : <b>11</b> Présents : <b>7</b> Votants : <b>11</b>	<b>L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX Le JEUDI 07 JUILLET 18H30</b>
Date de convocation : 30/06/2022	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : <b>M. Michel LOMMIS</b>
Date d'affichage : <b>30/06/2022</b>	<b>Étaient présents : M. LOMMIS, P. SADO, L. LASKRI, A. REMION, S. GUILLEMIN-LANNE, N. MICHEL, D. JOUIN</b>
	<b>Absents excusés : N. PEREZ donne pouvoir à S. GUILLEMIN-LANNE, F. VALTON donne pouvoir à Mme P. SADO, J.M. THIRANT donne pouvoir à N. MICHEL, A. GOUSSON donne pouvoir à M. LOMMIS</b>
	<b>Secrétaire de séance : Alexandra REMION</b>

La séance est ouverte à 18h35 - **Secrétaire de séance : Alexandra REMION.**

M. le Maire informe des pouvoirs en sa possession :  
N. PEREZ donne pouvoir à S. GUILLEMIN-LANNE,  
F. VALTON donne pouvoir à Mme P. SADO,  
J.M. THIRANT donne pouvoir à N. MICHEL,  
A. GOUSSON donne pouvoir à M. LOMMIS

**Ordre du jour :**

- 1- Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2022
- 2- Approbation du compte rendu de la séance du 16 juin 2022
- 3- Recrutement d'un (une) étudiante durant l'été 2022
- 4- Budget primitif 2022, dépense imprévue, section d'investissement
- 5- Règles de publication des actes
- 6- Modification des statuts du Syndicat d'Energies des Yvelines-SEY
- 7- Décisions prises par le Maire
- 8- Urbanisme
- 9- Travaux
- 10- Conseil départemental
- 11- Communauté de communes Cœur d'Yvelines
- 12- Syndicats intercommunaux
- 13- Informations diverses

- 1- LE COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.**
- 2- LE COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.**
- 3- RECRUTEMENT D'UN (UNE) ETUDIANTE DURANT L'ETE 2022 – DELIBERATION N°20220707/14**

Dans l'intérêt de la préservation du patrimoine documentaire de la commune, le Maire souhaite poursuivre la numérisation et le classement informatique des archives papier, notamment celles relatives aux droits du sol.

Il propose au Conseil Municipal de recruter un(e) étudiante(e) sous contrat à durée déterminée afin d'assurer ces missions pour la période envisagée du 18 juillet au 29 juillet 2022.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le budget primitif 2022,

**Considérant** le besoin de recourir à un(e) étudiant(e) afin de poursuivre la numérisation et le classement informatique des archives papier,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** le Maire à procéder à la signature du contrat à durée déterminée.

**DIT** que la dépense est inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2022.

#### **4- BUDGET PRIMITIF 2022, DEPENSE IMPREVUE, SECTION D'INVESTISSEMENT - DELIBERATION N°20220707/15**

Il convient de procéder au remplacement de la borne d'incendie numéro 5 située à l'angle de la rue du bout de l'eau et du chemin de Méré, borne hors d'usage.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le budget primitif 2022,

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder au remplacement de la borne d'incendie défectueuse numéro 5,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** le Maire à engager la dépense pour un montant de 7 648,80€ TTC, selon le devis estimatif de l'entreprise ROVE et BERI daté du 23 juin 2022,

**DIT** que la dépense sera mandatée en section investissement, chapitre 20 : dépenses imprévues du BP 2022.

#### **5- RÈGLES DE PUBLICATION DES ACTES -Délibération N°20220707/16**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'ordonnance N° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

**Vu** le décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1er juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique.

A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

**ADOPTE** les modalités de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par affichage ou Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **6- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY) – Délibération N°20220707/17**

Le SEY est un syndicat dit mixte fermé soumis aux dispositions des articles L.5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), créé pour assurer l'exercice des compétences relatives à l'électricité et au gaz pour ses membres.

Au fil des années et en application des articles L.5212-1 et L.5212-16 du CGCT, le SEY s'est vu transférer davantage de compétences et de missions en matière d'énergies par ses membres.

Au regard des enjeux actuels en matière transition énergétique et écologique et souhaitant apporter des services concrets toujours plus nombreux à ses membres, le Comité a adopté à l'unanimité des nouveaux statuts.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-17,

**Vu** l'arrêté Préfectoral du 22 mai 2000 portant création du SEY,

**Vu** l'arrêté Inter-Préfectoral des 13 et 20 février 2007 portant modification des statuts du SEY,

**Vu** l'arrêté Inter-Préfectoral du 7 février 2014 portant modification des statuts du SEY,

**Vu** la délibération du SEY 2022-02 du 10 février 2022 portant modification des statuts du SEY,

**Considérant** qu'à compter de la notification de la délibération du Comité du SEY aux exécutifs de chacun de ses membres, l'organe délibérant de chaque membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification statutaire,

**Considérant** que la modification statutaire adoptée par le Comité du SEY, ne modifie pas le transfert des compétences déjà réalisé par les membres du SEY,

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité du SEY.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal,

**DONNE** un avis FAVORABLE à la modification des statuts du Syndicat d'Energie des Yvelines.

**APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat d'Energie des Yvelines.

## **7- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

- ❖ Arrêté temporaire N° 2022/08 : Reconstruction d'un mur privatif, 8 route de Montfort, secteur RD en agglomération
- ❖ Arrêté temporaire N° 2022/09 : Travaux d'élagage chemin du Gasoin
- ❖ Arrêté N° 2022/11 : Modification de l'autorisation de Stationnement pour Taxi

- ❖ Arrêté temporaire N° 2022/14 : Renforcement d'un mur privatif, 8 route de Montfort, secteur RD13 en agglomération
- ❖ Arrêté temporaire N° 2022/15 : Autorisation de circulation route de la garenne, secteur compris entre RD13 et entrée du centre équestre
- ❖ Arrêté temporaire N° 2022/16 : renforcement d'un linteau sur mur privatif, 8 route de Montfort, secteur RD13 en agglomération

## 8- URBANISME

- ❖ Présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis le 13 mars 2022. (Voir partie intégrante du procès-verbal du 07 juillet 2022).

## 9- TRAVAUX

- ❖ **Restauration de l'église, travaux de plâtrerie et badigeon des voûtes** : les échafaudages sont en place dans la nef et le chœur, les prestations de plâtrerie et badigeon se dérouleront jusqu'à mi-septembre 2022.
- ❖ **Départementale de voiries 2020 – 2022** : le marché de consultation des entreprises est publié pour les prestations relatives aux travaux de renforcement de la rue du Bout de l'eau- partie comprise entre la RD191 et le chemin de Méré-, le parking « tennis » et l'allée conduisant aux logements communaux sont inclus dans cette consultation. Les aménagements du chemin du Gasoin pour la partie comprise entre la RD13 (route de Montfort) et le début du chemin rural, font l'objet de la même consultation.

## 10- CONSEIL DEPARTEMENTAL

- ❖ Note du 20 mai 2022 : informe que la Commission Permanente du conseil départemental a décidé d'allouer à la commune, 74 080€ dans le cadre de la répartition pour l'exercice 2022 du fonds départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux.

## 11- COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES

- ❖ **Conseil communautaire du 13 avril 2022** : compte de gestion et compte administratif 2021. Vote du budget primitif 2022, équilibré en recettes et dépenses en section de fonctionnement pour un montant de 30,027M€ et en section d'investissement pour un montant de 14,7M€. Les taux 2022 de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE=18,1%) et Taxe Foncière Non Bâti (3,05%) n'évoluent pas. Le taux de Taxe Enlèvement Ordures Ménagères (TEOM) passe de 6,31% à 6,10% en 2022 pour Mareil-le-Guyon.
- ❖ **Conseil communautaire du 06 juillet 2022** : vote de nombreuses demandes de fonds de concours pour différentes communes dont pour Mareil-le-Guyon : travaux de plâtrerie et badigeon des voûtes de la nef, du chœur et de la chapelle d'une part, restauration des vitraux et du plancher de la chapelle nord d'autre part.
- ❖ **Projet de vidéoprotection** : 29 communes sur 31 sont concernées, Villiers le Mahieu et Gambais sont en cours de déploiement. Les audits seront conduits dans chacune des communes à partir de la rentrée de septembre. Objectif de finalisation des études préalables pour la fin de cette année.  
Chaque commune restera libre de décision de déploiement ou pas.

## 12- SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

**SIVOS MBT** : à ce jour l'effectif de l'école maternelle pour la rentrée scolaire du 01 septembre 2022 est de 47 élèves.

Il a été procédé courant du trimestre écoulé à plusieurs dépenses imprévues -remplacement d'un réfrigérateur, pose de rideaux occultants dans la garderie, réparation de la toiture de la cantine.

Il est à prévoir dans les prochains budgets la réfection des toitures du dortoir et de la salle de restauration.

A la rentrée de septembre il sera procédé à la mise en place d'un outil informatique de réservation des repas et garderies. Le même procédé sera utilisé par les communes de Bazoches-sur-Guyonne et Le Tremblay-sur-Mauldre pour les écoles élémentaires.

**SITERR** : Un circuit spécial scolaire, coordonné par le SITERR dessert les établissements publics ou privés sous contrat du second degré à Rambouillet. Les conditions d'éligibilité pour l'usage de ce service et la prise en charge partielle du coût de transport sont identiques à celles de l'année 2021-2022.

Résider en Ile-de-France / être âgé de moins de 21 ans au 1er septembre de l'année scolaire de souscription / suivre un enseignement du 1er, 2nd degré ou une classe de préparation à l'apprentissage.

Pour faciliter vos démarches et votre inscription sur les lignes de transports scolaires : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/transports-scolaires/circuits-scolaires-speciaux>

**SITERR / Ligne 49** : plusieurs relances du SITERR auprès de Ile-de-France Mobilités concernant les difficultés rencontrées à l'automne 2021. Le dossier *suit son cours*, les transporteurs n'attendent plus que l'accord de Ile-de-France Mobilités ...à suivre !

**SEY** : Note du 05 avril 2022 relative à l'exercice de la compétence Mobilité Propre, bornes de recharge véhicules électriques. Le maire informe les élus que la délibération concernant cet éventuel transfert de compétence sera soumise à la séance du conseil municipal de septembre.

## 13- INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ **Commission de contrôle de la liste électorale** : les trois délégués se sont réunis le vendredi 20 mai dans le cadre des élections législatives. Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux administrés sollicités pour la tenue des bureaux de vote lors des dernières élections présidentielles et législatives.
- ❖ **Région Ile-de-France** : diffusion de l'affiche « *VOTONS pour le meilleur et pour le vivre* », en vue du vote citoyen qui se tiendra du 5 au 25 septembre prochains dans le cadre de la 4<sup>e</sup> édition du budget participatif écologique et solidaire.
- ❖ **Association D'une Rive à l'Autre** : par note du 21 juin 2022, l'association a l'honneur de solliciter auprès de la commune une subvention de 500€ pour mener à bien la campagne de soutien aux Ukrainiens réfugiés qui sont arrivés sur le territoire des communes de Cœur d'Yvelines. La commune ne donne pas avis favorable à cette demande.
- ❖ **Entretien de la végétation** : il est rappelé la nécessité pour chaque administré de procéder à la taille des végétaux qui débordent sur la voirie communale. L'entretien de la commune et la qualité de vie dans le village ne dépendent pas que des actions de l'équipe municipale.
- ❖ **Recensement INSEE** de la population de Mareil-le-Guyon sera réalisé du 19 janvier au 18 février 2023.

- ❖ **Académie de Versailles** : par note du 29 juin 2022, l'académie informe qu'aucune mesure ou ajustement de mesure ne sera prise à la rentrée scolaire 2022 par l'actualisation des prévisions d'effectifs.

## **TOUR DE TABLE**

- **P. SADO**

Réunion CCAS du 14 juin :

- participation financière pour un séjour de vacances adapté,
- participation financière pour une famille mareilloise en difficulté,
- préparation du programme des activités du quatrième trimestre.

Les CCAS des villages de Neauphle- le-Vieux, Millemont, Galluis et Mareil-le-Guyon proposent des activités communes. Le 09 juin la sortie à Honfleur a réuni 12 mareillois, un total de 89 participants pour les quatre villages.

Activités à venir :

- Jeudi 04 août, sortie sponsorisée au château de Chambord,
- Vendredi 07 octobre, dîner spectacle au *cabaret l'Etincelle à Pierres*.

- **L.LASKRI**

La bibliothèque municipale ré ouvrira ses portes le mercredi 07 septembre.

- **N. MICHEL**

- ❖ **VMLG** : Le Forum de l'association se tiendra samedi 10 septembre de 10h à 17h à la Maison du Village, il sera proposé de nouvelles activités.
- ❖ La fête des voisins organisée le vendredi 27 mai à la Maison du village a réuni 50 personnes, la présence de quelques nouveaux arrivants sur la commune a été fort appréciée.
- ❖ Le repas partagé des adhérents s'est tenu vendredi 01 juillet et a réuni 45 participants.
- ❖ Fête du Village « Mareil Party » le dimanche 18 septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers Municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 20h00.

La secrétaire  
Alexandra REMION

Le Maire  
Michel LOMMIS

Dossier	Année	Propriétaire	Adresse travaux	Parcelle	Catégorie	Type	Nature Travaux	Date dépôt	Date de décision	Décision
PC 78366 13 E0003 M01	2022	REMION Alexandra	20 Grande Rue	A198 (A01)	PC	PC	surélévation d'une construction, construction d'un garage 2 roues et modification de clôture - Correction non conformités	29/01/2022	08/04/2022	Favorable
DP 78366 22 Y0004	2022	MICHEL Nadia	23 Rue du Bout de l'Eau	B340	DP	DP	1- Remplacement d'une fenêtre existante à l'étage de la maison en pignon, par une porte en alu gris anthracite de L90XH215 (voir photos ci-joint). 2- Pose d'un escalier en colimaçon métallique de 13 marches/diamètre 160, au pignon de la maison pour accès à l'étage par l'extérieur (voir photos ci-joint).	21/02/2022	08/04/2022	Favorable
DP 78366 22 Y0005	2022	DIGITAL Village	48 Grande Rue	A346	DP	DP	remplacement d'une porte de garage par une verrière.	24/02/2022	01/04/2022	Favorable
PA 78366 22 Y0001	2022	IMMO 98	4 Grande Rue	ZD66	PA	PA	Création lotissement (6 lots)	01/03/2022	15/06/2022	Refus
PC 78366 22 Y0001	2022	HAMELIN Guillaume	Ruelle des prés	A399 Lot B	PC	PC	Construction d'une maison R+1+combles aménageables.	14/03/2022	19/05/2022	Favorable
DP 78366 22 Y0006	2022	De Matos Anthony	16 Rue du Bout de l'Eau	A342	DP	DP	En façade avant de notre maison, nous souhaitons installer des volets roulants solaire Blancs sur les 2 "chiens assis" du 1er étage. Installation standard pour ce type de configuration (sous-linteau entre les poutres de chaque chien assis). Les volets roulants seront en aluminium et de couleur blanc.	30/03/2022	15/04/2022	Favorable
PC 78366 22 Y0002	2022	LASKRI LUC	26 rue du bout de l'eau	ZD55	PC	PCMI	Création Chambre, Modification distribution des pièces, Ajout fenêtres de toit, Renforcement isolation combles	18/04/2022	28/06/2022	Favorable
DP 78366 22 Y0007	2022	HEURTIER Michèle	1 ruelle de Prés	A396	DP	DPMI	Création extérieure d'un conduit de fumée droit, de 200 mm de diamètre, de 6 m de hauteur, peint en blanc, pignon ouest de la maison.	19/04/2022		Attente annulation Cf. 22Y0012
DP 78366 22 Y0008	2022	CHAUMONT David	route du pavillon	ZC247	DP	DPMI	réfection toiture	25/04/2022	19/05/2022	Favorable
DP 78366 22 Y0009	2022	JOUNO Michèle	11 route de Chevreuse	ZC117	DP	DP	Construction d'un abri de jardin en bois épicéa couleur chêne clair 3.60m X 3m, h 2.40m	25/04/2022	15/06/2022	Favorable
DP 78366 22 Y0010	2022	MARCHAND Arnaud	4 Ruelle des Prés	ZD90	DP	DPMI	Création d'un cellier et d'un dressing dans un garage existant sans modification extérieure.	25/04/2022	09/06/2022	Favorable
DP 78366 22 Y0002	2022	REMION Alexandra	20 Grande Rue	A198	DP	DAACT	Remplacement du portillon existant par un portillon en fer couleur noire	30/04/2022		
DP 78366 22 Y0011	2022	SADOC Patricia	10 rue de l'hirondelle	B134	DP	DP	Réfection partielle à l'identique d'une toiture	12/05/2022	09/06/2022	Favorable
DP 78366 22 Y0012	2022	HEURTIER Michèle	1 Ruelle des Prés	A396	DP	DP	création d'un conduit de fumée extérieur pour poêle à bois	12/05/2022	09/06/2022	Favorable
DP 78366 22 Y0013	2022	VEYRUNES Gilles	12 RTE de Montfort	ZC199	DP	DPMI	Remplacement d'un cabanon de jardin existant	16/05/2022		Incomplet
DP 78366 22 Y0014	2022	MICHEL Nadia	23 rue du bout de l'eau	B340	DP	DP	Pose d'un VELUX de 78x98 pour éclairage d'une pièce déjà existante	16/05/2022	09/06/2022	Favorable
DP 78366 22 Y0015	2022	GOMOT Marine	58 grande rue	A255, A256, A257	DP	DP	Création fenêtre de toit	14/06/2022	04/07/2022	Favorable
DP 78366 22 Y0010	2022	MARCHAND Arnaud	4 Ruelle des Prés	ZD90	DP	DAACT	Création d'un cellier et d'un dressing dans un garage existant sans modification extérieure.	15/06/2022		
DP 78366 22 Y0016	2022	BAUGUIN Michel	18 route de Montfort	ZC186	DP	DPMI	Extension Garage en bois	15/06/2022		Incomplet
PC 78366 13 E0003 M01	2013	REMION Alexandra	20 Grande Rue	A198 (A01)	PC	DAACT	surélévation d'une construction, construction d'un garage 2 roues et modification de clôture	16/06/2022		
DP 78366 22 Y0017	2022	AYATA Salah	6 Route de Montfort	ZC 161	DP	DAACT	Ajout d'un velux (55x78) dans la salle de bains, à cote d'un velux existant (105x105) dans la chambre	27/06/2022		

Acheteurs/Vendeurs	Adresse travaux	Parcelle	Type de demande	Nature travaux	Date de dépôt	Date de décision	Décision
JEANNIN LESAIN/ CARON REMION	20 Grande Rue	A 198	DIA	Vente	12/05/2022	23/05/2022	pas de préemption
HAMELIN-JOSEPH / BUCCI	56 Grande Rue	A 399	DIA	Vente	14/06/2022	27/06/2022	pas de préemption
BEAUDOIN/ MARCHAND	4 ruelle des prés	ZD 90	DIA	Vente	27/06/2022	07/07/2022	pas de préemption